

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE PALAISEAU  
-----

CANTON  
DE  
SAVIGNY-SUR-ORGE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS  
DU MAIRE  
-----  
SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

**ARRETE**

**PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DE QUARTIER PSM POUR  
L'ASSOCIATION AELOE**

NOUS, Alexis TEILLET, Maire de la commune de Savigny-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 1° et L.2144-3 et R.2241-1,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1,

VU la délibération n°26/186 du conseil municipal, séance du 17 juin 2015, relative au Règlement Intérieur des salles municipales pour les usagers collectifs,

VU le contrat d'engagement républicain signé par l'association,

VU la demande en date du 22 mai 2024 présentée par AELOE,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** L'association « AELOE », représentée par Monsieur Jean-Bernard OLIVE président en exercice, sise 10 rue de la Montagne Pavée à Savigny-sur-Orge (91600), est autorisée à disposer gratuitement de la salle communale ci-dessous nommée :

- « Maison de quartier des Prés-Saint-Martin », sise 28 rue des Prés-Saint-Martin
- Période concernée : Samedi 22 juin 2024 de 10h à 12h30

**ARTICLE 2 :** La présente autorisation est consentie à titre précaire et révocable, dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur des Salles Municipales – figurant en annexe du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services, le Commissaire de Police, le Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e) et dont ampliation sera transmise :

- Au Sous-préfet de Palaiseau
- Au Chef de la Police municipale

Fait à Savigny-sur-Orge, le 20 juin 2024

Alexis TEILLET  
Maire

